



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 37406

Texte de la question

Mme Catherine Génisson appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur le retard pris dans la publication des décrets d'application relatifs à la copropriété, dans le cadre de la loi solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000. Ce retard risque d'empêcher le bon fonctionnement des copropriétés et de créer des incohérences. En effet, les copropriétaires sont amenés à mettre à jour leur règlement de copropriété sans connaître la teneur réelle de ces textes. Elle lui demande en conséquence de lui préciser les raisons de ce retard et s'il envisage de faire paraître rapidement ces décrets. - Question transmise à M. le ministre délégué au logement et à la ville.

Texte de la réponse

Le décret n° 2004-479 du 27 mai 2004 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967 pris pour l'application de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis a été publié au Journal officiel du 4 juin 2004. La liste des travaux non compris dans le budget prévisionnel figure dans ce décret à l'article 32 modifiant le décret n° 67-223 du 17 mars 1967. S'agissant du décret relatif à la comptabilité du syndicat des copropriétaires, un groupe d'experts a réfléchi sur la mise au point d'un dispositif applicable à toutes les copropriétés, quels que soient leur taille et leur mode de gestion. Il vient de rendre ses conclusions. Le décret en cause devrait en conséquence être publié prochainement. Il est envisagé, si cela s'avère nécessaire, de reporter la date d'application de ce texte, actuellement prévue au 1er janvier 2005. Dans l'immédiat, les règles anciennes continuent de s'appliquer.

Données clés

Auteur : [Mme Catherine Génisson](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37406

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2905

Réponse publiée le : 2 novembre 2004, page 8686